

**Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2024 en vue de l'ouverture de quatre crédits (délibérations I à IV) pour un montant total de 23 746 200 francs, soit:**

- Délibération I: 8 912 800 francs destinés à l'étude de la rénovation complète des trois tours de la Cité-Jonction, sises au quai Ernest-Ansermet 36-38 et 40-42, ainsi qu'à l'avenue de Sainte-Clotilde 20-22, parcelle No 366, feuille No 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- Délibération II: 9 015 500 francs destinés à financer le concours d'architecture et l'étude de la rénovation et extension des deux barres de logements, sises à la rue des Deux-Ponts 29-33 et à la rue du Vélodrome 4-14, parcelle No 366, feuille No 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- Délibération III: 2 933 800 francs destinés à financer le concours d'architecture et l'étude de la requalification globale des aménagements extérieurs de tout le périmètre de la Cité-Jonction, sis au quai Ernest-Ansermet 36-38 et 40-42, à l'avenue de Sainte-Clotilde 20-22, à la rue des Deux-Ponts 29-33 et à la rue du Vélodrome 4-14, parcelle No 366, feuille No 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- Délibération IV: 2 884 100 francs destinés à financer le concours d'architecture et l'étude de l'insertion d'une crèche de 50 places au minimum, d'une cuisine de production et de locaux parascolaires sur les surfaces actuellement occupées par les parkings extérieurs de la Cité-Jonction, sis au quai Ernest-Ansermet 36-38 et 40-42 et à l'avenue de Sainte-Clotilde 20-22, parcelle No 366, feuille No 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.**

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du  
5 février 2025, dans le rapport PR-1627 A)

#### *RECOMMANDATION I*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'organiser régulièrement des séances d'information avec les habitants de Cité-Jonction, afin de les rassurer et de leur expliquer le projet au plus vite et pendant toute la durée du crédit d'étude.

#### *RECOMMANDATION II*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'accélérer tous les processus et de mettre plus de moyens, dans la mesure du possible, pour que ce projet aille de l'avant très rapidement et que des solutions très rapides puissent être données à la population.